

Compte rendu de la séance du 8 octobre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi huit octobre deux mil vingt-et-un, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Alain DOUARD, Maire.

Présents : M. Jean-Pierre ALLUT, M. Jacques BEAUMIER, M. Alain DOUARD, Mme Dominique DARNAND, M. Michel DUPONCHEL, M. Denis FRATER, Mme Emmanuelle FUMET, M. Jean-Noël GONNEAUD, Mme Nicole RAPHANEL, Mme Delphine SEGUIN et M. Franck SPIELMANN.

Représentés :

Absents :

Secrétaire de la séance : Mme Dominique DARNAND

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance du 3 septembre 2021, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

- DUREE D'AMORTISSEMENT AU COMPTE 2156 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire rappelle au conseil que des travaux ont été réalisés en 2020 sur le réseau d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées au hameau de Corcelle. Il indique également que ces travaux ont été enregistrés au compte 2156 du budget assainissement et que ce dernier doit faire l'objet d'une durée d'amortissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter une durée d'amortissement de 10 ans pour le compte 2156 du budget assainissement.

- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'enregistrement de ce nouvel amortissement nécessite une décision modificative du budget assainissement 2021 pour 180 €.

Après délibération, le conseil accepte cette décision modificative.

- RENOUVELLEMENT DU BAIL PARCELLE B177 – PRE DE CORCELLE

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le renouvellement du bail accordé le 11 novembre 2012 au GAEC de la Grande Verrière (Messieurs COMMERÇON) et à Monsieur Jean-Noël GONNEAUD, concernant la parcelle B 177, pré à CORCELLE, d'une superficie de 70 a 50 ca, arrivant à expiration le 11 novembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de renouveler le bail pour la parcelle B 177 au GAEC de la Grande Verrière, à compter du 11 novembre 2021 et dont le prix est fixé à 45 € pour une surface de 55 a 50 ca,

- décide de renouveler le bail pour la parcelle B 177 à Monsieur GONNEAUD Jean-Noël, à compter du 11 novembre 2021 et dont le prix est fixé à 15,50 € pour une surface de 15 a, jusqu'à la fin de son activité professionnelle.

- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La commune de Sigy-le-Châtel s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents : le livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise et la carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Le Maire entendu, le conseil municipal, après délibération, décide d'adopter à l'unanimité le Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

- CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT RECENSEUR

Le maire informe les conseillers que le recensement de la population initialement prévu en 2021 est reporté en 2022 et qu'une nouvelle délibération doit être adoptée afin de nommer un agent recenseur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nouveau la création d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 20 janvier au 19 février 2022.

Mme Monique GAUTIER de BELLEFOND est nommée agent recenseur.

L'agent sera rémunéré à raison de 300 € net. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

- ADHÉSION AU CONTRAT DU CENTRE DE GESTION DE SAÔNE ET LOIRE POUR LA COUVERTURE DE NOS OBLIGATION STATUTAIRES

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adhérer au contrat du centre de Gestion souscrit auprès de AG2R PREVOYANCE – GRAS SAVOYE pour la couverture de nos obligations statutaires concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, est de 4.82% pour les agents affiliés à la CNRACL et de 1.16% pour les agents affiliés à l'IRCANTEC avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire pour les deux catégories.

- RPQS COMMUNE 2020

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2020, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

- OPPOSITION AU PROJET CONTRAT ETAT-ONF 2021-2025

Le Maire présente au conseil la demande de l'association des communes forestières concernant l'opposition des communes au projet de contrat Etat-ONF 2021-2025.

Après en avoir délibéré, le conseil apporte son soutien, à 7 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, aux communes forestières pour marquer sa désapprobation sur l'augmentation du coût qui sera supporté par les communes et la dégradation du service public forestier, avec la suppression de 500 emplois, que l'on constate déjà depuis plusieurs années sur le terrain.

- QUESTIONS DIVERSES

- Toiture bâtiment logements communaux : une demande d'assistance auprès de l'ATD est en cours.
- Défibrillateur : plusieurs devis sont en cours d'étude + révision du contrat d'entretien des extincteurs.
- A la demande d'un habitant du hameau de Corcelle, un panneau indicatif du lieu-dit sera implanté dans le sens Montceau/Cluny.
- La commune envisage d'acquérir une vitrine d'informations pour le hameau de Hautecour.
- La commission cimetière se réunira après la Toussaint pour répertorier les tombes non entretenues.
- Compte rendu réunion SIRTOM : Emmanuelle FUMET expose aux conseillers que le syndicat s'est engagé dans une démarche « Territoire engagé économie circulaire ». Il postule également à un appel à projet pour généraliser le tri à la source des biodéchets en Bourgogne-Franche-Comté.
- Une réunion avec les enfants du village est prévue pendant les vacances de la Toussaint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Alain DOUARD

